

Tanya Doyon et Martin Courtemanche
208, 14e Avenue
Saint-Zotique, Qc J0P 1Z0

Le 4 mars, 2014.

A: Louise Pelletier et Véronique Dubois,
800, Place Victoria, 2e étage Bureau 2.55
Montréal, Qc H4Z 1A2

OBJET: REFUS DU COMPTEUR-ÉMETTEUR DE RADIOFRÉQUENCE.

Nous accusons réception de votre réponse biaisé sur notre refus d'être exposé par des champs électromagnétiques dégagés par les compteurs intelligents, communicant ou non.

Vous avez écrit dans votre lettre de réponse; "...par les consommateurs d'une option de retrait permettant l'installation de compteur n'émettant pas de radiofréquences." C'est intéressant de savoir que oui le compteur de première génération ne transmet pas aussi souvent que les 1440 fois par jour que le compteur de deuxième génération, dont l'exposition aux champs électromagnétiques sont moindres, mais il en transmet quand même pour que la lecture soit prise à distance. Mon compteur actuel mécanique lui, ne transmet jamais de champs électromagnétiques, c'est la raison principale pourquoi on veut le garder.

Comment se fait-il qu'Hydro ne respecte pas la motion votée unanimement par le gouvernement du Québec, initiée par le député Amir Kadir, de la gratuité aux clients qui ne veulent pas du compteur de deuxième génération?

Plusieurs plaintes se sont fait entendre ressemblant ou le consommateur avait fait sa demande écrite de refus auprès d'Hydro pour ne pas avoir de compteur intelligent communicant (2e génération), et avait placardé son compteur actuel de pancarte signifiant leur choix et leur compteur c'est quand même fait changé! Parlez de respect.

Est-ce qu'Hydro-Québec est au dessus de la loi? Qu'advient aussi de la démocratie?

Vous parlez aussi; d'une audience publique, c'est une vraie farce de votre part! Vous nommez ceux qui auront le droit de parole - les intervenants, ceux qui seront simplement des observateurs sans droit de parole et ceux qui ne seront pas admis. Vous avez décidé des sujets 'acceptables' que les intervenants auront droit de discuter, vous avez le beau jeu pour bien paraître! Ne pas pouvoir parler des effets néfastes sur la santé, du à ces compteurs, c'est tout comme si vous empêchez une victime de viol de parler du crime et de son agresseur! Ou est l'objectivité de votre part?

Avez-vous pris le temps de lire les témoignages des gens qui vivent avec des symptômes réels et déshabilitants? Ce n'est qu'une petite fraction de ces gens qui ont pris la peine d'écrire...les autres ne sachant probablement pas l'origine de leur nouveau mal.

Hydro se cache derrière le Code 6 de Santé Canada qui est désuet depuis 1999, l'année où il devait être changé. Les standards acceptables d'exposition aux champs électromagnétiques partout dans le monde sont 10 à 100 fois inférieurs à ceux du Canada. Le Code se base seulement sur les effets thermiques et non sur les effets non thermiques. Les radiographies (rayons-x), ne sont pas ressenties, mais en doses excessives elles posent un danger réel pour la santé, c'est pas pour rien que les techniciens en radiologie portent un dosimètre pour connaître la dose cumulative qu'ils ont reçue à date. Encore à plus grande échelle, qui peut oublier l'incident de Tchernobyl, donc les radiations mimiques les surexpositions des rayons - x?

Les recherches indépendantes depuis 2009, démontrent que le principe de précautions est de mise. Tout comme l'aurait dû l'être pour le tabac, les pesticides, l'Asbestose, et le plomb.

Saviez-vous que plusieurs scientifiques canadiens se sentent muselés quand leurs recherches ne sont pas en accord avec l'industrie qui les a mandatés? Ça se fait encore en 2014!

Pouvez-vous aussi m'expliquer comment Hydro a pu commander et acheter plus d'un million de compteurs intelligents, 8 mois AVANT que la Régie de l'Énergie donne son accord au déploiement de la Phase 1? Et que certaines maisons dans les Phases 2 et 3 se sont déjà fait installer des compteurs intelligents sans que l'accord de la Régie n'ait été donné?

Nous réitérons notre choix de garder notre compteur mécanique qui ne dégage AUCUNE onde. Ce choix est une liberté fondamentale de la charte des droits et libertés de la personne que chaque canadien et québécois est en droit d'exercer! Cette même liberté de choix, qu'Hydro est en train de brimer avec votre aide.

On espère toujours de voir le jour où l'argent ne brimera plus la santé de la population. La Régie est supposée avoir le meilleur intérêt des québécois et québécoises, il serait peut-être temps d'agir dans ce sens, pour les futures générations.

Bien à vous,



Tanya Doyon et
Martin Courtemanche

CC: Ministre Des Ressources Naturelles, Martine Ouellet
Député Provincial, Lucie Charlesbois.

De: Tanya Doyon et Martin Courtemanche

208, 14e Avenue, St-Zotique, Qc J0P 1Z0

012457289

À: Daniel Richard, Président
Hydro-Québec Distribution
75, Boul. René Lévesque ouest
Montréal, QC
H2Z 1A4

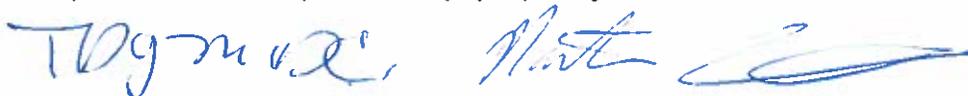
Le 26 février 2014

Monsieur Richard,

Un avis de non-consentement vous a été envoyé stipulant tout d'abord notre refus quant à l'installation d'un compteur «intelligent», émetteur de radiofréquences. Il était aussi clairement indiqué dans cet avis que ce dernier n'était, en aucun cas, une demande pour l'option de retrait. Or, vous nous avez répondu que nous devions communiquer avec vous pour nous prévaloir de l'option de retrait qui implique l'installation d'un compteur non-communicant ainsi que des frais afférents, puis ensuite qu'à défaut d'un appel de notre part, nous choisissons le compteur de nouvelle génération.

Cette réponse va carrément à l'encontre de ce qui avait été stipulé dans notre avis de non-consentement. Nous considérons que vous avez été amplement et clairement informé de notre refus que nous réitérons dans cette lettre et que toute autre interprétation qui pourrait en être faite s'avérerait erronée. Nous réclamons le respect du libre choix, sans frais, dans notre propre domicile.

Les paroles de M. Amir Khadir de «Québec Solidaire», prononcées lors de la conférence de presse du 25 mai dernier à la foire Écosphère et publiées depuis, prennent ici tout leur sens : « Il ne devrait pas être nécessaire que les citoyens aient à s'engager dans un bras-de-fer avec Hydro-Québec pour l'envoi d'un avis de non-consentement. Et les citoyens ne devraient pas avoir à payer pour ça. »



Cc : Martine Ouellet, Ministre de l'Énergie et des Ressources Naturelles du Québec et Mme Charlesbois, Député Provinciale.